

Date : 13 octobre 2019

Objet : Centre National de la Musique (CNM)

A l'attention de:

Madame Catherine Rugerri

Inspectrice générale des affaires culturelles
&
Présidente du Comité opérationnel du
Centre national de la musique (CNM)

Madame la Présidente,
Madame l'Inspectrice générale des affaires culturelles,

Le projet de Centre national de la musique (CNM) avance. La loi portant sa création a été votée par les parlementaires et le décret statutaire d'application est en discussion. Nous sommes ravis de contribuer à cette étape essentielle au développement de notre secteur.

Depuis plusieurs mois, nous avons eu l'occasion d'échanger avec vous et avec les représentants du comité opérationnel que vous présidez, notamment lors des Rencontres nationales "Ressource & Territoires" organisé par l'Irma, le 12 juin 2019 à Paris, ou plus récemment lors du Congrès du SMA, le 11 septembre 2019 à Dijon. A ces différentes occasions, nous avons porté une voix spécifique, celle des territoires.

Au regard des difficultés que nous avons eu à voir intégré l'enjeu territorial dans le Comité élargi et dans le projet de loi, et en l'absence de réponse claire sur la place de nos organisations dans le futur décret, nous nous inquiétons vivement et craignons que la concertation promise ne soit qu'une illusion.

Nous l'avons déjà affirmé de nombreuses fois. Nous avons le désir de voir naître un établissement public national qui soit au service de toute la filière musicale, de toutes ses composantes, dans toute leur diversité. La transversalité des enjeux nécessite ainsi de mettre en dialogue l'hétérogénéité des acteurs, et c'est déjà notre quotidien, notre raison d'être, depuis plusieurs années, à l'échelle des nouvelles régions françaises.

Toutes les missions que nous portons concourent à cette recherche de convergence, de cohésion et de progrès pour le champ des musiques actuelles. Nous sommes à cet égard convaincus que des liens étroits et des coopérations sont à construire entre le CNM et nos réseaux, notamment afin de créer des effets leviers sur :

- l'observation : partage de données et d'analyses, focus qualitatifs régionaux...
- l'information et la ressource : co-production d'outils, de fiches, d'annuaires...
- l'appui et l'accompagnement : nouvelles sources de financement, mécénat, entrepreneuriat...
- la médiation, la concertation : l'ingénierie culturelle au service des coopérations...
- l'expérimentation et la co-construction des politiques publiques : contrats de filière, médiation avec les collectivités locales, ...
- l'export, la mobilité et l'internationalisation : échanges d'expériences, articulation avec les politiques régionales, ...
- la communication : relais et/ou expérimentation de campagnes spécifiques (Disquaire Day, ...)
- l'innovation, autour des enjeux du numérique, mais aussi de l'innovation sociale ou environnementale

Ces missions d'intérêt général, qui ne sont pas réservées à nos adhérents, nous permettent de fédérer largement l'écosystème en France, puisque les réseaux que nous représentons rassemblent près de

1.200 acteurs. Ces structures agissent sur l'ensemble du spectre : création, production, diffusion, accompagnement, action culturelle, médias, enseignement, formation, services, commerce, numérique, ...

Nous avons le souhait d'être en lien étroit avec le futur CNM. Nous pensons que c'est une nécessité pour les acteurs, pour la filière, par souci d'efficacité et d'efficacités.

Aujourd'hui, la structuration régionale de la filière est une réalité. Les acteurs s'en sont saisis. Les collectivités et les services déconcentrés de l'État s'appuient de plus en plus sur les capacités et potentialités de nos organisations. Des projets émergent sur des enjeux aussi bien sociétaux, économiques que culturels. Des relations « nationales/régionales » s'instaurent avec les directions du Ministère de la culture, le CNV à travers les Contrats de filière, ou encore avec l'Irma.

Mais ceci, nous ne le retrouvons pas dans le projet de gouvernance tel que formulé dans le décret qui nous a été présenté, et notamment dans le comité professionnel au sein duquel nous pensons que nous devrions trouver une représentation. Pour être précis, il est envisagé de procéder par nomination de personnalités qualifiées à travers des catégories prédéfinies permettant de garantir une représentation de différents segments de la filière.

Le recours à des personnalités qualifiées peut largement être questionné dans un objectif pourtant affiché de représentation. D'autant que les huit catégories pressenties dans la première version du décret qui a été portée à notre connaissance laissent nombre d'angles morts. Dans ce cadre très contraint, comment seront représentées des organisations qui portent les enjeux transversaux et en particulier les fonctions de « ressource » et d'accompagnement sur les territoires ? Quels équilibres entre privé lucratif, privé d'utilité sociale et intérêt général (service public) ? Quelle représentation des domaines aujourd'hui à la marge du périmètre du CNM tel qu'aujourd'hui entendu : facture instrumentale, cafés-cultures, formation... ?

Nous l'avons déjà écrit et affirmé. Nous souscrivons à la nécessité d'une organisation efficiente pour le CNM, mais nous pensons que celle-ci dépendra de la capacité de l'établissement de se nourrir des différentes expertises en assumant le foisonnement de la filière musicale. Pour que le CNM fonctionne pleinement, il doit reposer sur un modèle de gouvernance hybride. De ce point de vue, le chemin n'est qu'à moitié parcouru et l'entrée « ressource et territoire » encore trop absente.

Nous ne pouvons imaginer un tel rendez-vous manqué entre ce nouvel outil national et des organisations qui se vivent déjà comme des « maisons communes de la musique » sur les territoires, les Pôles et réseaux régionaux de musiques actuelles. Combien de temps faudra-t-il ensuite pour rattraper cela ?

Nous sommes convaincus que l'enjeu du CNM est autant la nature des aides qu'il portera que la qualité de sa gouvernance. Il s'agit de mettre en mouvement l'ensemble des parties prenantes de la filière, dans leur égale représentation (de taille, d'activité, de territoire, ...). Cela nécessite un pilotage et un management éclairés portés par un projet politique fort pour une période de transition qui durera plusieurs années.

Les 1200 acteurs que nous représentons demandent à être entendus. Ils demandent que le CNM ne soit pas un simple établissement public gérant des dispositifs, mais qu'il devienne au plus vite une véritable dynamique de convergence et d'innovation.

Madame l'Inspectrice générale des affaires culturelles, et Présidente du comité opérationnel du CNM, nous espérons que vous serez sensible à nos arguments. Nous tenant à votre disposition pour échanger avec vous, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Coopération des pôles et réseaux régionaux de Musiques Actuelles
www.cooperation-reseaux-territoriaux.org

Fema (Bourgogne Franche-Comté), Fraca-MA (Centre Val de Loire), Grand Bureau (Auvergne Rhône-Alpes), Haute-Fidélité (Hauts de France), Octopus (Occitanie), Pam (Région Sud & Corse), Polca (Grand Est), Pôle (Pays de la Loire), PRMA (La Réunion), RIF (Ile-de-France), RIM (Nouvelle Aquitaine), RMan (Normandie), Après-Mai, BWS et MdP (Bretagne)